



N° 8 - 21 janvier 2021 - 16 h

Table des matières

Bilan de la campagne de vaccination contre la COVID-19	1
Activités de vaccination à venir dans les prochains jours	2
Logigramme pour la vaccination des travailleurs de la santé	2
Intervenants autorisés à vacciner	3
Administration de la 2e dose du vaccin	3
Pratique de vaccination pour les personnes atteintes de troubles de la coagulation	3
Interactions avec d'autres vaccins	4
Inscription au registre de vaccination	4
Page Web sur la campagne de vaccination contre la COVID-19	4
Ligne téléphonique d'information dédiée à la vaccination contre la COVID-19	5
Elles se sont fait vacciner contre la COVID-19	6

Où s'informer?

Adresse courriel :

02.ciuss.vaccination.covid19@ssss.gouv.qc.ca

Information sur la vaccination au Québec :

- [Déroulement de la vaccination contre la COVID-19](#)
- [Vaccin contre la COVID-19](#)
- [Processus de développement d'un vaccin](#)

[Site Internet du CIUSSS](#)



[Groupe officiel - Facebook](#)

Bilan de la campagne de vaccination contre la COVID-19

La campagne de vaccination régionale se poursuit dans notre région. Au 21 janvier, ce sont 6390 personnes qui ont reçu la première dose de leur vaccin.

Ce lundi 18 janvier fut une journée importante avec la conclusion de la première étape de vaccination au sein de nos CHSLD. En effet, la première dose du vaccin contre la COVID-19 a été administrée à tous les résidents qui le souhaitaient.

Ce sont près de 1077 résidents, soit plus de 95 %, qui ont reçu leur première dose.

Activités de vaccination à venir dans les prochains jours

La campagne de vaccination, auprès des clientèles prioritairement ciblées, se poursuit activement dans notre région.

Le ralentissement des livraisons des doses de vaccin, annoncé par la société Pfizer, nécessite que nous adaptions le rythme de notre campagne de vaccination dans notre région en fonction des arrivées de nouvelles doses. Rappelons que l'équipe chargée de la vaccination contre la COVID-19 travaille, en continu, sur plusieurs scénarios qui sont amenés à évoluer rapidement.

Nous avons le souci de vous communiquer le plus rapidement possible l'ensemble des informations disponibles concernant la campagne de vaccination.

Le tableau ci-dessous est mis à jour en continu et partagé dans l'infolettre, lorsque de nouvelles clientèles ciblées et de nouveaux sites de vaccination sont connus.

Tableau récapitulatif des activités de vaccination des prochains jours

	20 janvier 2021	21 janvier 2021
Unité mobile de vaccination	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources intermédiaires • Ressources à assistance continue 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources intermédiaires • Ressources à assistance continue
Site de vaccination fixe		Monastère des Augustines de Roberval, <i>site de vaccination au Lac-Saint-Jean</i> <ul style="list-style-type: none"> • Laboratoire et services préhospitaliers d'urgence CHSLD De la Colline, <i>Site de vaccination au Saguenay</i> <ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie, médecine pédiatrie et soins palliatifs, Ambulatoire et GMF Inhalothérapie, laboratoire, services préhospitaliers d'urgence et services à domicile
	22 janvier 2021	23 janvier 2021
Unité mobile de vaccination		
Site de vaccination fixe	Monastère des Augustines de Roberval, <i>site de vaccination au Lac-Saint-Jean</i> <ul style="list-style-type: none"> • Laboratoire et services préhospitaliers d'urgence CHSLD De la Colline, <i>Site de vaccination au Saguenay</i> <ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie, médecine pédiatrie et soins palliatifs, Ambulatoire et GMF Inhalothérapie, laboratoire, services préhospitaliers d'urgence et services à domicile 	

Rappelons également que le gestionnaire communiquera avec les employés concernés de son service afin de planifier avec eux leur participation à la campagne de vaccination. Si vous avez

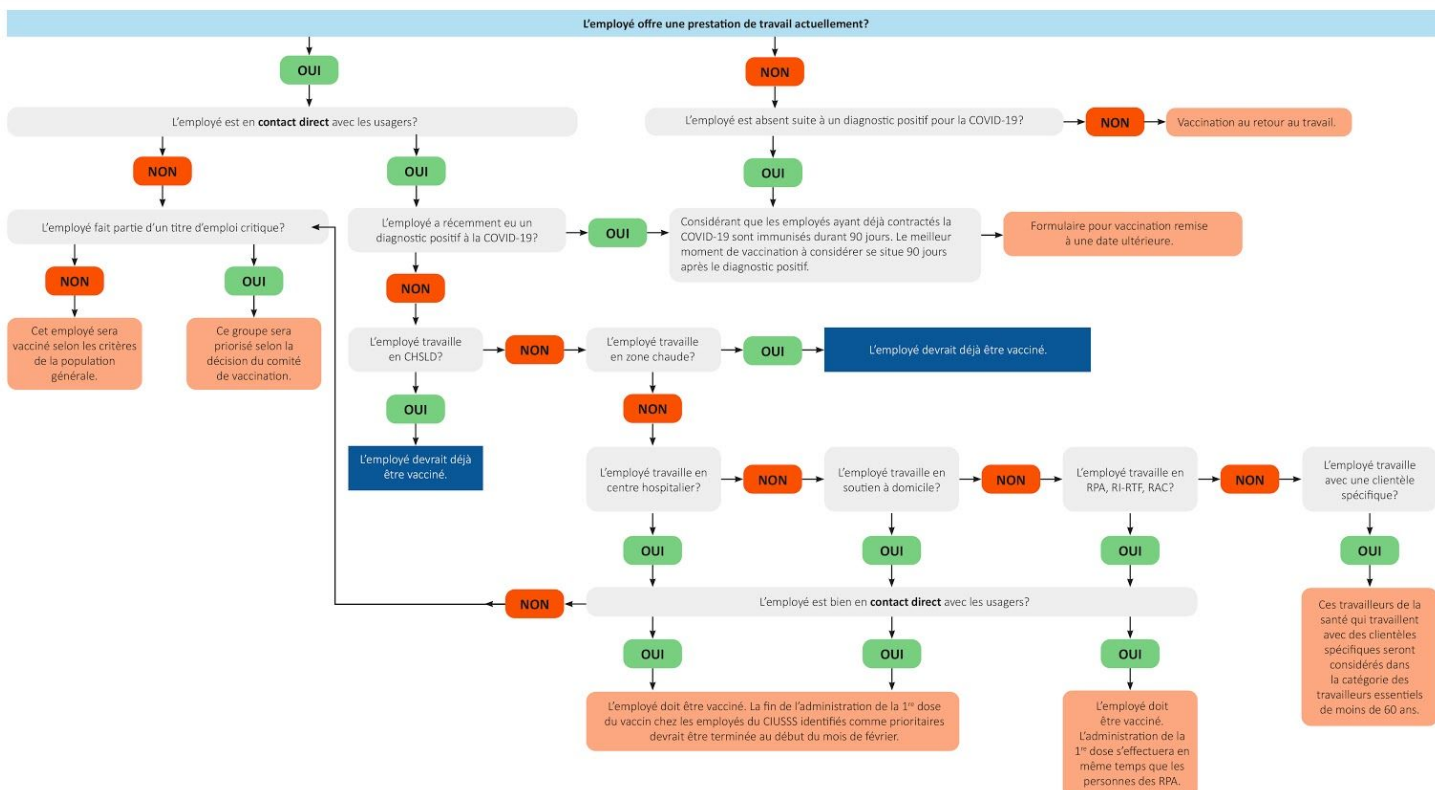
davantage de questions en lien avec le vaccin contre la COVID-19, vous pouvez vous référer à votre supérieur immédiat ou à la ligne téléphonique dédiée à la vaccination contre la COVID-19.

*** Prendre note toutefois que cette ligne téléphonique ne permet pas la prise de rendez-vous.**

Logigramme pour la vaccination des travailleurs de la santé

Afin de mieux expliquer la campagne de vaccination des employés de la santé, nous souhaitons vous présenter un logigramme qui permet d’imaginer le processus de mise en œuvre de la campagne de vaccination au sein de notre organisation.

Vaccination contre la COVID-19 pour les employés du CIUSSS | Mise à jour le 20 janvier 2021



*Ce logigramme est mis à jour régulièrement suivant l'évolution de la campagne de vaccination. Vous pouvez le consulter [en cliquant ici](#).

L'administration de la première dose du vaccin pour les personnes ayant reçu un diagnostic positif est recommandée 90 jours après celui-ci. En effet, considérant que les personnes ayant contracté la COVID-19 sont immunisées durant 3 mois et que notre objectif est de vacciner un maximum de personnes rapidement, le meilleur moment pour la vaccination des personnes ayant reçu un résultat positif se situe 90 jours après celui-ci. Il s'agit de la meilleure stratégie dans le contexte où le Québec doit composer avec peu de vaccins pour le moment.

Intervenants autorisés à vacciner

Rappelons que dans le cadre de la campagne de vaccination de masse contre la COVID-19, le ministère de la Santé et des Services sociaux autorise la contribution de nouvelles catégories d'intervenants à administrer un vaccin contre la COVID-19 pendant la période d'urgence sanitaire. Les intervenants autorisés devront avoir reçu une formation approuvée par le MSSS.

Les formations suivantes sont disponibles sur l'**environnement numérique d'apprentissage (ENA)** provincial :

- Vaccination contre la COVID-19
- Gestion des vaccins
- Formation de base en immunisation

Administration de la 2^e dose du vaccin

Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) recommande que la deuxième dose du vaccin soit administrée entre 42 et 90 jours après la première dose. Il s'agit de la meilleure stratégie dans le contexte, comme le Québec doit composer avec très peu de vaccins. L'objectif est de vacciner le plus de personnes vulnérables possible pour sauver des vies et réduire la pression sur notre système de soins.

Lorsque toutes ces personnes auront eu l'occasion de recevoir leur 1^{re} dose, nous pourrons alors entreprendre d'offrir la 2^e dose si les études d'efficacité montrent un déclin de la protection après la première dose. Si ces études montrent au contraire une protection élevée et durable, cette 2^e dose devrait être reportée à plus tard pour permettre la vaccination des autres groupes de la population. Ces études permettront donc de déterminer le meilleur moment pour l'administration de cette 2^e dose.

Rappelons que l'essai clinique qui a démontré cette très grande efficacité a aussi montré que le vaccin offrait une très bonne protection avec la 1^{re} dose.

Pratique de vaccination pour les personnes atteintes de troubles de la coagulation

Les personnes qui sont atteintes de troubles de la coagulation ou de thrombocytopénie grave, ou qui sont sous anticoagulothérapie, peuvent présenter des hématomes au point d'une injection. Chez les personnes recevant des facteurs de remplacement, le risque de saignement peut être considérablement réduit si elles sont vaccinées peu de temps après la thérapie.

Lorsque la voie IM est recommandée, elle doit être utilisée chez les personnes souffrant de troubles de la coagulation, même si le fabricant suggère la voie SC. Comme la voie SC peut être moins immunogène, il est préférable d'utiliser la voie IM en respectant les précautions suivantes :

- Utiliser une aiguille de calibre 23 ou de calibre plus fin.
- Appliquer une pression ferme au point d'injection pendant au moins 2 minutes sans frotter.

Interactions avec d'autres vaccins

Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ), en l'absence de données scientifiques, recommande de ne pas administrer un vaccin à ARN messenger en même temps qu'un vaccin inactivé ou vivant atténué.

Un vaccin à ARN messenger peut être administré 14 jours après l'administration d'un vaccin inactivé ou vivant atténué. On doit attendre 4 semaines après l'administration d'un vaccin à ARN messenger avant d'administrer un vaccin inactivé ou vivant atténué.

Cependant, il existe des exceptions à cette règle dans les cas où l'omission de la vaccination peut avoir des conséquences importantes sur l'individu.

Aucun délai n'est donc nécessaire pour l'administration des vaccins et des immunoglobulines en post-exposition

- Vaccin contre la rage et immunoglobulines spécifiques (RIg)
- Vaccin de l'hépatite B et immunoglobulines spécifiques (HBIg)
- Vaccin contre le tétanos et immunoglobulines spécifiques (TIg)
- Vaccin contre le méningocoque
- Vaccin contre l'hépatite A et immunoglobulines non spécifiques

Inscription au registre de vaccination

Nous vous rappelons que toute vaccination, qu'elle soit couverte ou non par le régime public, doit obligatoirement être saisie au registre de vaccination. Le délai de saisie pour le vaccin contre la COVID-19 est réduit à 24 heures, afin que la saisie se fasse le plus possible en simultané. Les aide-mémoires et les guides de saisie ont été ajoutés sur vos plateformes habituelles de formation. Il est important que les règles de saisie pour la COVID-19 soient respectées pour avoir le meilleur calcul de couverture vaccinale possible.

Page Web sur la campagne de vaccination contre la COVID-19

Le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean vient de lancer sa page Web sur la campagne de vaccination contre la COVID-19 dans notre région.

Vous y retrouverez notamment :

- Les dernières actualités
- Un suivi de la campagne de vaccination
- Une FAQ répondant aux interrogations
- Une liste des sites utiles pour trouver l'information juste sur la vaccination
- Ainsi que pleins d'autres contenus qui seront développés au fil des prochains mois

[Voir la page Web sur la vaccination contre la COVID-19](#)

Ligne téléphonique d'information dédiée à la vaccination contre la COVID-19

Lorsque vous téléphonez à la ligne 1 833 681-0870 :

Si vous sélectionnez l'option # 1 :

- Des conseillères en soins infirmiers ou des infirmières cliniciennes sont en place afin de répondre à vos différentes questions concernant spécifiquement la vaccination.
 - Exemple : perspectives cliniques, manifestations cliniques inhabituelles, etc.

Si vous sélectionnez l'option # 2 :

- L'option # 2 sert à reporter votre rendez-vous de vaccination.

Lorsque votre rendez-vous est confirmé, il est très important de se présenter à celui-ci. En effet, une fois les doses préparées, nous devons être capable de les administrer rapidement. Chaque rendez-vous manqué peut donc faire une importante différence dans la rapidité d'exécution de notre campagne de vaccination contre la COVID-19.

Le report de son rendez-vous de vaccination doit être considéré comme exceptionnel.

Aucun rendez-vous ne peut être pris sur cette ligne.

Si vous avez des préoccupations concernant des symptômes apparus après la vaccination, veuillez vous adresser à la ligne d'information pour les employés au 1 833 814-7459, #1.

Elles se sont fait vacciner contre la COVID-19



Rappelons que les mesures sanitaires devront continuer à être bien appliquées pendant plusieurs mois après l'arrivée des premières doses de vaccins pour contrôler la transmission de la COVID-19.

Vous êtes un employé? Un gestionnaire? Un médecin?

Vous avez des questions en lien avec la vaccination?

Une ligne téléphonique a été mise en place afin de répondre à vos questions sur la vaccination contre la COVID-19.
Une adresse courriel générique a été mise en place afin de répondre aux questions entourant la vaccination contre la COVID-19.
Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse suivante : 02.ciuss.vaccination.covid19@ssss.gouv.qc.ca

7 jours sur 7, de 8 h à 16 h

1 833 681-0870